
" PHONE WEB "
Société Anonyme au capital de 304.740 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2025
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi, pour vous rendre compte de la marche de notre société au cours de l'exercice ouvert le **1^{er} Janvier 2024** et clos le **31 Décembre 2024** et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

Le rapport de votre Conseil sur **la gestion** au cours de l'exercice **2024** ainsi que sur **le gouvernement d'Entreprise et la gestion des risques**, de même que le compte de résultat, l'annexe, le bilan et les autres documents ou les renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que ces comptes vous sont présentés selon les méthodes d'évaluation en vigueur et conformément au plan comptable.

ACTIVITE

L'exercice 2024 a été marqué par une activité en diminution, de 8 % sur un an, avec un seuil désormais très légèrement au-dessous des 1,8 Million d'Euros de Chiffre d'Affaires, soit un niveau un peu en retrait par rapport à ceux enregistrés ante Covid.

Cet exercice a été marqué - *comme les précédents depuis la fin de la Pandémie* - par la poursuite désormais récurrente de la baisse de la qualité des missions à réaliser par nos équipes, outre des interlocuteurs commerciaux qui changent au gré des départs et mutations et dont les successeurs sont de moins en moins enclins à renouveler nos contrats.

Votre Direction tient à préciser que la performance qui a été réalisée lors de l'exercice 2024 est à mettre au crédit d'un réel investissement des équipes managériales et de production, même si le résultat d'exploitation est en retrait, mais ce retrait est demeuré limité au niveau du bénéfice net comptable, grâce à des produits financiers et exceptionnels qui ont compensé ce recul.

Votre Direction vous indique que le nombre de Sociétés clientes est demeuré stable, mais avec des variations dans la composition de ces dernières, mais bon nombre de missions ont eu un volume un peu réduit par rapport à ce qui était anticipé lors de la précédente Assemblée.

Votre Direction vous rappelle par ailleurs que la diminution de la qualité des missions à réaliser était anticipée depuis la fin de la Pandémie et que des mesures de réduction des coûts avaient été engagées lors des exercices précédents, ayant donné leur pleine mesure lors de l'exercice 2024, avec un recul de plus de 23 % des charges d'exploitation.

Votre Direction tient néanmoins à souligner que les gisements d'économies tendent à se raréfier tant la gestion quotidienne de notre Société est millimétrée, et que les seules mesures susceptibles d'être mises en œuvre lors des prochains exercices ne pourront porter que sur les effectifs, lesquels sont demeurés stables d'un exercice sur l'autre, mais pourraient être adaptés si d'aventure l'évolution de l'activité décrochait plus ou moins fortement.

Votre Direction ne privilégie pas cette option pour le moment, car toute suppression de poste se traduit par une perte de compétence corrélative.

Votre Direction estime que les efforts accomplis ces dernières années en termes d'économies et d'adaptation aux évolutions de la Clientèle permet de maintenir une certaine visibilité pour l'avenir proche, mais ne lèvent nullement les incertitudes quant à la mutation profonde de la Clientèle, alors que notre Société a fondé sa prospérité sur un marché de niche qui évolue et change de manière particulièrement rapide depuis le Covid, avec la digitalisation de l'économie et l'arrivée de l'Intelligence Artificielle.

Cette digitalisation oblige donc l'ensemble des équipes commerciales à renforcer les efforts de prospection commerciale et de renouvellement du portefeuille des Clients, vers plus de qualité que de quantité, les équipes se devant de prospecter de nouveaux clients tout en proposant de nouveaux services, dans des secteurs qui sont en dehors des marchés habituels.

Votre Direction vous précise que le montant du résultat d'exploitation représente toujours près de 11 % du Chiffre d'Affaires pour s'élever à 196.282 €, bien qu'en retrait par rapport à l'exercice précédent.

Votre Direction a, comme par le passé, fait preuve d'une grande vigilance quant à l'évolution des charges de structure tout au long de l'exercice 2024, avec une diminution de 6,9 %, ce qui permettra de poursuivre, comme la Direction s'y était engagée lors de la précédente Assemblée, la rémunération de l'actionnariat, avec un maintien à un haut niveau du montant proposé à la distribution.

Pour ce qui concerne l'exercice en cours, votre Direction constate, après un 1^{er} Trimestre 2025 peu actif, une activité morose, avec la perte d'une opération de télévente pour le compte de l'éditeur Juridique FRANCIS LEFEBVRE, pour un montant significatif.

Il est donc probable que le Chiffre d'Affaires pour l'exercice 2025 soit de nouveau un peu en retrait, mais votre Direction s'active pour compenser le non-renouvellement de ce contrat, l'objectif affiché étant de parvenir à maintenir des résultats permettant de poursuivre la rémunération de l'actionnariat tout en développant de nouveaux services.

I. UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN LEGER REcul :

Comme énoncé dans l'exposé qui précède, l'activité a reculé de 8 % au cours de l'exercice 2024.

Ce léger recul du Chiffre d'Affaires s'est traduit par une contraction du résultat d'exploitation, lequel enregistre néanmoins un bénéfice toujours conséquent, de plus de 196.200 €.

Enfin, vous noterez que les créances Clients étaient en fin d'exercice moins importantes que lors de l'exercice précédent, la trésorerie s'étant accrue d'environ 236.000 € sur l'exercice, grâce à une gestion active des encours clients.

Votre Direction vous rappelle que notre Société n'a pas eu recours à l'endettement bancaire, aucun P.G.E n'ayant été sollicité.

Votre Direction tient, comme pour les exercices précédents, à faire un point précis de l'évolution de la clientèle.

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA CLIENTELE :

Votre Direction a poursuivi ses relations contractuelles avec les comptes ci-après énumérés, par ordre décroissant, savoir :

- Le Groupe Suédois "KARNOV", avec "Les EDITIONS LAMY", "Le GROUPE LIAISONS", en retrait ;
- Le Groupe "LEFEBVRE-DALLOZ", en léger retrait ;
- Les "EDITIONS TISSOT", en progression ;
- Le Groupe "DALLOZ COMPETENCES", en léger retrait ;
- Les "EDITIONS LEGISLATIVES", en léger retrait également ;
- Les "EDITIONS TECHNIQUES DE L'INGENIEUR", en progression ;
- Enfin, les prestations "LEGALLIB" en forte progression.

Votre Direction va maintenant procéder à une rapide analyse des résultats.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Notre Société a réalisé, au titre de l'exercice **2024**, un **chiffre d'affaires** de 1.789.696 €, en recul de 8 %.

Nous vous rappelons que le chiffre d'affaires réalisé lors de l'année 2023 s'élevait à 1.944.163 €.

Par ailleurs, le total des produits d'exploitation pour l'exercice 2024 s'établit à 1.805.282 €, le recul s'établissant à 8,3 %.

Nos charges d'exploitation ont reculé de 6,9 %, mais dans une proportion légèrement inférieure à la baisse du Chiffre d'Affaires, ce qui s'est traduit par un recul du **résultat d'exploitation**, lequel demeure néanmoins largement bénéficiaire, de **196.282 €**.

Vous noterez que le total des **charges d'exploitation** s'est élevé à 1.609.000 €.

Leur évolution, par grands postes, d'un exercice sur l'autre, est mise en évidence par le tableau ci-dessous :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Charges externes pour :	295.397 €	226.977 €
Impôts et taxes pour :	24.828 €	23.434 €
Salaires et charges sociales pour :	1.407.334 €	1.357.066 €
Amortissements pour :	613 €	613 €
Autres charges pour :	/	910 €

Une lecture rapide de ces chiffres permet de constater les évolutions suivantes, savoir :

- ✓ Un recul de plus de 23 % du poste "*Charges Externes*", grâce aux efforts accomplis ;
- ✓ Une baisse du poste "*Impôts et taxes*", de l'ordre de 5 % ;

- ✓ Une baisse également du poste "*Salaires et Charges sociales*".

Notre **résultat financier** présente un solde largement créditeur grâce à une gestion active de la trésorerie, lequel s'établit à 19.054 €, de telle sorte que notre **résultat courant avant impôts** est créditeur de **215.336 €**.

En définitive, après imputation du **résultat exceptionnel** créditeur de 6.677 € et après mention de la **participation des salariés pour un montant de 25.744 €** et paiement de l'impôt sur les Sociétés pour un montant de 47.612 €, le compte de résultat dégage **bénéfice net comptable de 148.657 €**.

Vous noterez, en conformité des dispositions législatives, que notre Société n'a aucun encours au titre de crédit bancaire, et que seules figurent en dettes financières les sommes laissées en compte-courant par votre Serviteur en sa qualité de Président, tout comme elle n'utilise aucun instrument financier particulier.

AFFECTATION DU RESULTAT

Votre Conseil vous proposera d'affecter le résultat **bénéficiaire** de l'exercice **2024**, s'élevant à la somme de **148.657 €**, ainsi qu'il suit :

- Aux dividendes à servir aux Actionnaires,	
la somme de :	60.948 €
- Au poste " <i>Report à Nouveau</i> " le solde,	
Soit la somme de :	<u>87.709 €</u>
Total égal au résultat de l'exercice :	148.657 €

Ainsi, chaque action recevra un dividende de **0,06 € sur lequel la société prélèvera à la source, compte tenu des règles fiscales en la matière :**

- ✓ **le montant des prélèvements sociaux égal à 17,2 % assis sur les seules personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France ;**
- ✓ **le montant du prélèvement obligatoire non libératoire égal à 12,8 % pour l'ensemble des personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France.**

Il est ici rappelé, pour satisfaire aux prescriptions légales, qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants, savoir :

- ✓ Exercice 2021 : Dividende de **0,04 €** par action.
- ✓ Exercice 2022 : Dividende de **0,05 €** par action.
- ✓ Exercice 2023 : Dividende de **0,06 €** par action.

EVOLUTION PREVISIBLE - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Comme énoncé dans la première partie de ce rapport, le premier trimestre 2025 est marqué par une conjoncture atone.

Votre Direction continue ses prospections visant à redéfinir le positionnement de la Société sur des niches actuellement inexploitées, notamment dans le secteur de l'énergie, secteur où la demande de prestations qualitatives pourrait permettre de compenser la perte probable de certains clients historiques.

La gestion très prudente de votre Direction depuis ces dernières années devrait permettre à notre Société de faire face aux bouleversements qui s'annoncent, sans avoir à recourir à l'endettement et en préservant l'outil et le savoir-faire spécifique développé depuis plus de 20 ans.

Votre Direction entend poursuivre les nécessaires adaptations de l'outil de travail dans les années à venir, pour explorer de nouveaux secteurs porteurs pour l'avenir.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous engageons à surseoir de nouveau, pour l'exercice social en cours, au versement de jetons de présence aux Administrateurs.

Votre Direction tient à vous préciser que dans l'hypothèse de l'entrée d'un nouvel Administrateur, il est prévu de mettre en place une politique de rémunération des Administrateurs indépendants.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a réalisé aucune activité en matière de recherche et de développement ni engagé de frais de recherche et développement au cours de l'exercice 2024.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, votre Direction vous indique que les comptes de l'exercice 2024 ne comprennent aucun montant au titre de provisions et/ou charges non déductibles fiscalement.

PRISES DE PARTICIPATION ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Il est d'usage, conformément aux dispositions des Articles L.444-6-1 Alinéa 1 de la Loi 2008-776 du 04/08/2008 du Code de Commerce et de l'Annexe à l'Article D.441-I-1°, de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

DECOMPOSITION DES CREANCES CLIENTS PAR DATE D'ECHEANCE

Il est d'usage, conformément aux dispositions de l'Annexe 4-1 à l'Article D.441-I-2° du Code de Commerce de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des créances clients par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

FIGURE EGALEMENT A L'ORDRE DU JOUR

L'approbation des conventions réglementées visées aux dispositions de l'Article 1.225-38 du Code de Commerce.

Vous voudrez bien approuver la Convention par laquelle votre Président laisse en compte-courant diverses sommes inscrites dans les livres ouverts à son nom dans la Société pour un montant s'élevant, au 31 Décembre 2024, à la somme de **29.242 €**.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1°) SUR LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Vous prendrez acte que **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, le Président et Directeur Général de la Société, a perçu une rémunération brute annuelle inchangée de **119.300 €** dans toutes ses dispositions, augmentée de **20.288 €** d'avantages en nature au titre de l'exercice **2024**.

Vous prendrez acte qu'aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraites et autres avantages viagers.

Vous prendrez acte que ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS**, autres personnes physiques Administrateurs, n'a perçu de rémunération au titre des fonctions de mandataire social que chacun d'entre eux a exercé lors de l'exercice **2024**.

Vous voudrez bien noter que ni **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS** n'exerce d'autres mandats d'Administrateurs.

2°) SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES :

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, à l'effet d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse ainsi que la maîtrise des risques **et notamment du risque pandémique**, en vue d'élaborer l'ensemble des informations destinées aux actionnaires tant sur la situation financière que sur les situations comptables et commerciales.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Définition du contrôle interne :

Notre Société appréhende le contrôle interne comme un ensemble processus définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés.

Cet ensemble a pour objectif, savoir :

- ✓ La conformité aux lois, aux règlements et aux valeurs défendues par la Direction Générale ;
- ✓ L'application des instructions et orientations définies par la Direction Générale ;
- ✓ La qualité et la sincérité des informations comptables, financières et de gestion.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, la Direction Générale a mis en place des principes généraux de contrôle interne.

Ces principes reposent notamment sur :

- ✓ Une politique visant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité;

- ✓ Une identification et une analyse des facteurs de risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de la Société ;
- ✓ Un examen périodique des activités de contrôle et la recherche d'axes permettant d'en améliorer l'efficience.

2.2. Organisation générale du contrôle interne :

Notre Société veille à prendre en considération sa responsabilité d'entreprise.

Votre Direction est particulièrement soucieuse de l'éthique, de la diversité culturelle et de sa responsabilité sociale et sociétale.

Votre Direction rappelle régulièrement aux salariés que les règles générales d'éthique s'imposent à tous, quel que soit le niveau hiérarchique et les fonctions assurées.

2.3. Suivi et gestion des risques :

L'identification et la revue des dispositifs de gestion des risques au sein de la Société et susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont de la compétence des personnes ci-dessous, à savoir :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président et Directeur Général, en charge du contrôle interne général ;
- Un Responsable du Développement, en charge de la prospection commerciale, du suivi clientèle, avec le maintien du respect de la séparation des tâches d'ordonnancement, de comptabilisation et de paiement, tâches qui demeurent effectivement séparées au sein de la Société "**PHONE WEB**".

Par ailleurs, vous noterez que votre Direction est assistée par le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société.

2.4. Mise en œuvre du contrôle interne :

Un contrôle bimensuel de l'ensemble des opérations de gestion courante, gestion des commandes, tableau de bord commercial, gestion financière et "reporting" financier, gestion du personnel, est réalisé par les directions fonctionnelles et opérationnelles et sous la responsabilité des deux personnes visées ci-dessus, avec l'assistance du **Cabinet DROZE**, l'Expert-comptable de la Société.

Ce contrôle porte notamment sur :

- ✓ L'examen des comptes trimestriels ;
- ✓ L'examen de la gestion financière de la Société ;
- ✓ L'examen de l'évaluation des risques opérationnels et financiers et de leur couverture ;
- ✓ L'évolution des normes comptables, les méthodes et principes comptables retenus, les engagements financiers hors bilan ;
- ✓ La cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- ✓ L'examen des risques fiscaux ;
- ✓ L'examen des principaux contentieux (juridiques, réglementaires) ;
- ✓ L'examen de la politique de la Responsabilité sociétale d'entreprise ;

- ✓ L'examen de la mise en application du "Règlement MAR", applicable depuis le 3 Juillet 2016 et transposé dans le règlement général de l'AMF, et notamment la mise à jour de la liste des initiés permanents ou occasionnels ainsi que la publication sur le site Web de la Société des informations permanentes relatives aux résultats annuels et semestriels, en conformité des dispositions de l'Article 17.1 du "Règlement MAR", sans oublier la liste des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein de la Société ainsi que la liste des personnes qui leur sont étroitement liées afin de déclarer l'ensemble de leur transaction sur titres, faisant notamment interdiction aux Dirigeants de Société inscrite au Marché Libre d'intervenir sur leur titres pendant 30 jours calendaires avant la publication du rapport financier.

Une réunion de coordination a donc lieu tous les 8 jours, votre Serviteur, les responsables de Production, pour en faire la synthèse au travers d'un rapport, et indiquer si l'adéquation et l'efficacité des procédures mises en œuvre sont satisfaisantes et répondent aux nouvelles contraintes d'une économie en perpétuelle évolution.

Ce comité examine donc toutes les semaines la qualité du processus d'évaluation mis en place par des sondages réalisés ponctuellement et analyse donc la pertinence des informations et déclarations communiquées dans le cadre de l'établissement de ce rapport mensuel.

Pour toutes les autres opérations de gestion courante, les personnes visées ci-dessus travaillent en étroite collaboration avec le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société.

2.5. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière permanente des actionnaires :

Votre Direction est chargée de l'élaboration et du contrôle de cette information, avec l'assistance et la collaboration de **Maître Francis ARMAND**, l'Avocat de la Société et du **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable.

Les procédures mises en œuvre dans notre Société concourant à l'établissement de l'information financière et comptable font l'objet de mises à jour annuelles.

Elles visent à contribuer au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière.

Elles portent notamment sur le "reporting financier", sur le budget et le contrôle de gestion, sur les investissements, sur le suivi des engagements financiers et enfin, sur les éventuelles cautions, avals et autres garanties.

2.6. Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) :

Notre Société a toujours poursuivi, depuis sa création, une politique de vigilance dans la conduite de ses affaires tout en maintenant un accompagnement social et professionnel de ses salariés.

Enfin, la politique de rémunération vise à respecter un multiple proche de 5 entre la rémunération la plus faible et celle la plus élevée, pour un temps plein.

2.7. Dispositifs de gestion des risques :

Votre Direction rappelle que le risque est défini par "la possibilité qu'un évènement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou encore sa réputation", et que cette gestion est l'affaire de tous les acteurs de la Société.

Votre Direction précise que les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Créer, préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- Sécuriser la prise de décisions afin de favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Dans le cadre de la Pandémie de COVID-19, votre Direction a mis en œuvre un certain nombre de règles édictées au préalable pour les risques environnementaux et adaptés aux risques épidémiologiques, car ce risque n'avait pas été jusqu'alors envisagé comme possible ni vraisemblable.

Ces règles seront réactivées, si d'aventure la pandémie nécessitait de nouvelles restrictions sanitaires.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent aux propositions ci-dessus formulées. Nous espérons qu'elles auront votre approbation, et que vous voudrez bien accorder quitus à vos Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utiles de nous poser.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION